

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°7/2022 du 16/03/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – A l'exception de l'île Maurice, tous les pays de la zone comptent un nombre très limité de cas.** L'ensemble des vagues de contamination semble désormais passé dans la région. Le nombre de cas est au plus bas depuis un mois : 13 cas quotidiens – en moyenne lissée sur 7 jours – au Kenya (contre 39 cas il y a un mois) ; 33 cas quotidiens en Ethiopie (contre 123 cas il y a un mois) ; 7 cas quotidiens au Rwanda (contre 18 cas il y a un mois) ; 22 cas quotidiens en Ouganda (contre 60 cas il y a un mois) ; 11 cas quotidiens à Madagascar (contre 220 cas il y a un mois). A Maurice, par contre, si le pic de contamination semble désormais passé (avec un nombre record de contaminations depuis le début de l'épidémie), le nombre de cas positifs quotidiens reste élevé (1652 cas contre 2525 cas il y a un mois).
- **Afrique – Mise en place d'un partenariat entre l'OMS et la BEI en faveur des systèmes de santé en Afrique.** Dans le cadre de ce partenariat créé mi-février avec la coopération de la Commission européenne et de l'Union africaine (UA), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ambitionne de mobiliser 1 Md€ d'investissements pour (i) soutenir les pays bénéficiaires dans la mise en place de systèmes de santé résilients, (ii) combler le déficit de financements et les lacunes des systèmes sanitaires, (iii) garantir un accès aux soins essentiels, aux médicaments et aux vaccins. A ce stade, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a annoncé la mise à disposition de 500 M€, tandis que le reliquat pourrait être complété par d'autres partenaires financiers non encore identifiés.
- **Kenya – Levée des restrictions.** Le ministre de la santé kenyan a annoncé un assouplissement des mesures COVID-19 à travers la suppression du masque obligatoire dans les lieux publics (à l'exception des transports en communs et de l'administration) et la levée de la quarantaine. Ces annonces font suite à une baisse importante des taux d'infection et d'hospitalisation dans le pays.
- **Rwanda – Début de la production de vaccins BioNTech au Rwanda dans 24 mois.** Le ministre de la santé rwandais a déclaré que la fondation *kENUP*, en collaboration avec *BioNTech*, s'était engagée à établir un partenariat avec le Rwanda pour produire des vaccins ARN messenger sur son sol d'ici 24 mois. Le coût estimé du projet est d'environ 116 MUSD. La construction de l'usine de production de vaccins commencera en juin et devrait produire au moins 50 millions de doses par an.

## Points notables d'actualité générale

- **UE, UA – Sommet UE-UA : 150 Mds € pour une nouvelle stratégie globale d'investissements en Afrique.** A l'occasion du Sommet UE-UA, qui s'est réuni à Bruxelles les 17 et 18 février derniers, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé une enveloppe de 150 Mds € sur 7 ans pour « aider des projets voulus et portés par les Africains », dans de nombreux domaines tels que les énergies

renouvelables, l'accès à Internet, la santé, l'éducation et l'agriculture. « Cette enveloppe, si elle est effectivement mobilisée, constitue une avancée considérable et un pont entre nos continents » a salué Macky Sall, Président du Sénégal et de l'Union Africaine (UA). Pendant 2 jours à Bruxelles, le sommet UE-UA aura permis de réunir les différents chefs d'Etats et de gouvernements de l'UE et de l'UA et de travailler à l'élaboration d'un « partenariat rénové » entre les 2 continents, alors que les relations entre les pays africains, la Chine et la Russie se sont fortement renforcées ces dernières années.

- **Afrique, AEOI – La guerre entre la Russie et l'Ukraine devrait avoir des conséquences sur l'économie africaine.** La guerre qui se déroule depuis plusieurs semaines en Ukraine devrait avoir des répercussions sur les économies du monde entier, n'épargnant pas les marchés africains selon deux études publiées par *Oxford Economics* et *IHS Markit*. Des tendances inflationnistes sont déjà perceptibles en Ouganda, où l'indice des prix à la consommation devrait culminer à 3,8 %, contre 3,5 % auparavant. Elle devrait atteindre 5,1 % au Kenya, et 2,0 % au Rwanda. Si les échanges commerciaux entre la Russie, l'Ukraine et les pays de l'Afrique Sub-Saharienne (ASS) sont faibles – puisque, cumulées, les importations des deux pays représentent 1 % des importations de l'ASS et les exportations seulement 0,6 % - les exportations de produits agricoles et de métaux russes sont importantes pour de nombreux pays. En Afrique de l'Est, l'approvisionnement en blé sur les marchés internationaux s'effectue, en effet, à plus de 50% depuis la Russie et l'Ukraine. Le conflit a également un impact sur les prix mondiaux du pétrole, qui pourraient atteindre 150 USD le baril à court terme avant de redescendre à 110 USD selon les estimations d'*IHS Markit*, et pousser à la hausse les prix des autres matières premières. Les pays importateurs de pétrole et qui dépendent des exportations agricoles dont le café, le thé, les fleurs coupées ou le tabac, dont le Kenya, le Rwanda ou l'Ouganda, risquent ainsi de subir des pressions accrues sur leurs comptes courants en 2022.
- **Kenya – La Banque Centrale du Kenya interroge le grand public sur la possible introduction de sa propre monnaie numérique.** Initialement contre la mise en place des actifs cryptographiques, la Banque Centrale du Kenya (CBK) a, dans un papier de réflexion publié en février, envisagé l'introduction de sa propre monnaie numérique, la *Central Bank Digital Currency* (CBDC), et laisse aux parties prenantes et au grand public jusqu'au 20 mai pour donner leur avis sur le sujet. En effet, bien que l'entreprise *Safaricom* ait introduit le paiement mobile via M-Pesa en 2007, la CBK avait émis des réserves quant à l'introduction d'une monnaie numérique. Cependant, la CBK concède qu'une monnaie numérique permettrait par exemple de réduire les coûts de paiements transfrontaliers. La banque conclut que pour être effective, la monnaie numérique devrait être adoptée par tous les pays de la région, une initiative déjà en cours en Tanzanie, par exemple, où le gouvernement a annoncé en 2021 qu'il travaillait sur une directive pour l'introduire.
- **Ethiopie – Lancement d'un programme de 218 MUSD par l'USAID en région Amhara.** L'agence de développement américaine, USAID a annoncé le lancement d'un « programme de résilience » pour les déplacés internes de la région Amhara. L'agence prévoit de contribuer à hauteur de 11 Mds ETB (218 MUSD) pour le soutien de 500 000 personnes en région Amhara. Le financement permettra de mettre en place des activités de reconstruction, dont la réhabilitation des terres et la formation de jeunes. L'USAID a également remis du matériel médical au Bureau régional de la santé d'Amhara, y compris dix machines de dépistage de la tuberculose et du matériel pour quatre blocs de maternité nouvellement construits dans les centres de santé régionaux. Ce don intervient alors que le conflit qui dure depuis plus d'un an avec le TPLF en Éthiopie a entraîné entre autres un déplacement important des populations (4,2 M de déplacés dans le pays contre 2,1 M fin 2020) ainsi que le pillage d'infrastructures de santé.
- **Ethiopie – Pénurie de devises dans le secteur bancaire éthiopien.** Les banques commerciales éthiopiennes sont en pénurie de devises, elles sont désormais incapables d'effectuer des prêts libellés en devises (LC) ou de servir leurs dettes auprès de banques étrangères. En effet, depuis la nouvelle directive de la Banque centrale (NBE) relative à la rétention des devises étrangères (6 janvier 2022), 70 % des devises sont obligatoirement allouées aux réserves de la NBE et seulement 10 % sont versées au pool bancaire (contre 30 % auparavant). Dans un contexte de pénurie structurelle de devises, accentuée par le conflit dans le nord du pays et la pandémie, cette directive visait à renforcer les réserves face au coût croissant des importations essentielles (pétrole, denrées alimentaires de base). A cela s'ajoute une faible mobilisation des dépôts liée au conflit dans le nord qui a entraîné un manque de liquidités du secteur bancaire éthiopien.

- **Ethiopie – L'inflation à un niveau toujours élevé en janvier 2022, lié à la forte hausse du prix des produits alimentaires.** D'après l'agence des statistiques éthiopiennes, en janvier 2022, l'indice général des prix a affiché une légère baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à décembre 2021, à 34,5 % après un pic de 35,1 % en g.a. Néanmoins, l'inflation demeure à un niveau élevé, en raison principalement de la forte hausse des prix des produits alimentaires (+ 39,9 % par rapport à janvier 2021) qui découle des augmentations du prix de l'huile alimentaire (+ 90,8 %), des boissons non-alcoolisées et du café (+ 55,5 %) et des céréales (+ 44,8 %). L'augmentation des prix des produits non-alimentaires s'établit de son côté à 27,3 % (-0,7 point par rapport à décembre 2021). Les difficultés d'approvisionnement, la pénurie structurelle de devises, l'insuffisante production locale industrielle et agricole ainsi que le financement des déficits par de la création monétaire constituent les principales sources d'inflation.
- **Ethiopie – Signature d'un protocole d'accord entre la Banque centrale et Afreximbank, la Banque africaine d'import-export.** La Banque africaine d'import-export (*Afreximbank*) et la Banque nationale d'Éthiopie (NBE) ont signé un protocole d'accord le 8 février 2022. Cet accord permet de mettre en place dix axes de collaboration dont la possibilité pour la NBE de bénéficier de prêts bancaires jusqu'à 500 MUSD dans le cadre du programme de facilitation du commerce en Afrique (AfTRAF) d'*Afreximbank* ; l'insertion de la NBE dans le Programme de dépôt des Banques centrales (CENDEP) qui permet de mutualiser une partie des réserves des Banques centrales africaines afin de soutenir le commerce des pays africains ; la mise en place d'une structure de financement destinée à soutenir l'importation de blé par le gouvernement éthiopien ainsi que les obligations de paiement liées à l'importation de produits de base essentiels. Enfin, dans un contexte de pénurie de devises, *Afreximbank* envisage de soutenir la NBE afin de permettre à l'Éthiopie d'honorer les paiements commerciaux et les paiements de la dette qui arrivent à échéance et d'éviter les défauts de paiement commerciaux.
- **Ethiopie – Inauguration du Grand Barrage de la Renaissance (GERD).** Le Premier ministre éthiopien a inauguré le Grand Barrage de la Renaissance (GERD), le dimanche 20 février. Situé à 30 km de la frontière soudanaise, le plus grand barrage hydroélectrique du continent africain a été construit et financé sur fonds propres de l'État (4,2 Mds USD) depuis 2011, et dispose d'une capacité de 5 000 MW (contre une capacité installée de 4 315 MW en 2017 sur l'ensemble du pays). Alors que l'Égypte et le Soudan, dépendants du Nil, considèrent le barrage comme une menace, l'Éthiopie (110 M d'habitants) le juge essentiel pour son électrification (3<sup>ème</sup> taux d'électrification le plus bas d'Afrique, à 34 % en 2021 – auxquels peuvent s'ajouter 11 % de sources hors réseau – objectif de 100 % d'ici 2025) et son développement. En effet, l'Éthiopie ambitionne de devenir l'un des principaux exportateurs d'électricité en Afrique de l'Est afin de générer des devises.
- **Tanzanie – Visite officielle de la Présidente Samia Suluhu Hassan à Paris.** A l'occasion de la visite officielle de la Présidente de la République Unie de Tanzanie en France, du 11 au 14 février (à Brest à l'occasion du *One Ocean Summit* puis à Paris), de nombreuses rencontres et signatures ont été organisées. Plusieurs accords bilatéraux ont été signés, en particulier dans le domaine de l'expertise dans les infrastructures de transport et le développement durable et de l'économie bleue. Le Ministre des Finances de Tanzanie a signé avec le directeur général de l'AFD, une convention de financement de l'AFD pour la 5<sup>ème</sup> phase du projet de Bus Rapid Transit (BRT) de la ville de Dar-es-Salam (178 M€) en soutien à la politique de développement de la mobilité urbaine durable de la ville. A également été signé un accord pour un prêt de 80 M€ + 1 M€ de subvention pour améliorer l'accès au financement du secteur de l'agriculture avec le directeur de la *Tanzania Agricultural Development Bank* (TADB). Si la délégation d'entreprises accompagnant la Présidente tanzanienne, et qui a rencontré MEDEF-I à cette occasion, ne comprenait pas d'acteurs du secteur agricole, la directrice de la *Tanzania Horticultural Association* (TAHA) s'est rendue à Paris du 2 au 4 mars dernier et a pu visiter le marché de Rungis et rencontrer plusieurs acteurs de la filière fruits et légumes en France.
- **Tanzanie – La guerre en Ukraine devrait entraîner une baisse du pouvoir d'achat et une contraction des exportations dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.** La guerre entre l'Ukraine et la Russie pourrait avoir des répercussions sur l'économie tanzanienne via la baisse des exportations dans les secteurs horticole et touristique. Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, 20 % des touristes arrivant en Tanzanie étaient russes, tandis qu'au 2<sup>ème</sup> semestre la mise en place de vols charters ukrainiens avait considérablement augmenté le

nombre de touristes ukrainiens à Zanzibar. Elle pourrait également avoir pour conséquence l'augmentation de la vulnérabilité des ménages, impactés par la hausse des prix mondiaux des céréales (et notamment du blé, la Tanzanie important 90% du blé qu'elle consomme en 2019), des engrais et du pétrole. Concernant le pétrole, l'intervention du gouvernement visant à supprimer temporairement la taxe de 100 TZS sur chaque litre d'essence, de diesel et de kérosène (soit 4 centimes d'euros sur un litre à 1€) n'a pas suffi à absorber le choc de l'augmentation des cours mondiaux du pétrole sur les prix de vente locaux du carburant, prix qui ont été revus à la hausse dès le 2 mars 2022.

- **Rwanda – La Banque nationale augmente son taux d'intérêt pour la première fois depuis presque 10 ans.** La Banque nationale du Rwanda a augmenté de manière inattendue son taux d'intérêt de référence d'un demi-point de pourcentage pour la première fois en dix ans, qui atteint ainsi 5 %. Cette décision intervient après la prévision d'une inflation moyenne de 7,5 % cette année, contre environ 0,8 % en 2021, et en partie due à une hausse anticipée du coût des denrées alimentaires. La Banque centrale cherche ainsi un équilibre entre endiguement de l'inflation et soutien à la reprise économique, alors qu'elle prévoit un ralentissement de la croissance économique en 2022 à environ 7,2 % contre 10,2 % en 2021 selon les estimations.
- **Burundi – L'UE lève ses restrictions.** Mardi 8 février, le Conseil Européen a décidé d'abroger la décision prise en 2016 où il imposait la suspension de l'aide financière directe au gouvernement burundais. Si le président Evariste Ndayishimiye, le patron de la diplomatie burundaise Albert Shingiro et l'ambassadeur de l'Union Européenne (UE) au Burundi Claude Bochu saluent cette décision, les réactions sont plus mitigées de la part de certains membres de la société civile. Avant de suspendre son aide, l'appui budgétaire annuel de l'UE s'était élevé à environ 196 M€ depuis 2004, comprenant, entre autres, un projet d'appui à la santé de 40 M€ pour le financement direct des soins de santé et un appui de 15 M€ pour la nutrition et les subventions aux engrais. La fin des restrictions apparaît donc comme favorable à l'activité économique pour beaucoup d'organisations burundaises.
- **Burundi – Les USA soutiendront le pays à hauteur de 400 MUSD.** D'après le ministre des Affaires étrangères burundais, Albert Shingiro, une aide d'un montant de 400 MUSD sera versée par les Etats-Unis au Burundi, une annonce qui intervient quelques jours après la promesse d'aide également effectuée par l'Union Européenne (UE). Dans un tweet, le ministre a précisé que l'accord viserait à soutenir le gouvernement pour un développement durable dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement et de la gouvernance. Si le gouvernement américain a confirmé la signature d'un accord de 5 ans entre les deux pays, aucun montant n'a été évoqué. La signature de cet accord intervient quelques mois après la fin des sanctions imposées au Burundi par les Etats-Unis en 2015 en raison des violences qui avaient agité le pays suite à la 3<sup>ème</sup> candidature consécutive de l'ancien président Pierre Nkurunziza.
- **Soudan – Rejet de la réforme de l'armée et réserves sur l'aide extérieure par le Président du Conseil de la souveraineté.** Dans sa première interview post coup d'Etat du 25 octobre, accordée à la télévision publique, le général al-Burhan a rejeté toute réforme ou restructuration de l'armée et de l'appareil sécuritaire pendant la période transitoire, prétextant que seul un gouvernement élu disposerait d'une telle légitimité, sans préciser cependant si les sociétés commerciales appartenant à la sphère militaire étaient également concernées. Interrogé sur les opportunités économiques perdues pour le Soudan suite à la suspension de l'aide internationale après la prise du pouvoir par l'armée, le Président du Conseil Transitoire de Souveraineté a indiqué, tout en reconnaissant n'être pas un bon connaisseur de la matière économique, que tabler sur 40 % d'aide étrangère dans le budget, comme cela aurait été le cas au cours des deux dernières années, était une erreur. C'est ainsi que le budget 2022 ne compte que sur la mobilisation des ressources internes, malgré les difficultés que va rencontrer la population. Un exemple de cette mobilisation des ressources est la forte augmentation des coûts des permis de conduire (+ 92 %) ou encore du contrôle technique des véhicules (+ 180 %).
- **Soudan – Visite à Moscou du Vice-Président du Conseil de Souveraineté.** M. Mohamed Hamdan Daglo dit « Hemidti », un des hommes forts soudanais, s'est rendu du 23 février au 2 mars à Moscou accompagné des 4 ministres (Finances, Energie et pétrole, Mines et agriculture), du sous-secrétaire par intérim du ministère des Affaires étrangères et d'un représentant de la Fédération des chambres de commerce. A l'issue des discussions avec le vice-Premier ministre russe Alexander Novak, les deux parties se sont mises d'accord sur l'accélération de la mise en œuvre des accords de coopération déjà signés entre les deux pays

en matière d'hydrocarbures, d'électricité et d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont également échangé sur le renforcement de la coopération bilatérale en matière de formation et de transfert de technologie. Durant cette visite un MoU a été signé entre le représentant de l'Union des Chambres commerciales et le Conseil des Affaires russe, visant à encourager les investissements russes au Soudan notamment dans les secteurs agricole, de production de viande, d'infrastructures, d'électricité et de gaz. Enfin, le vice-Président soudanais a annoncé la tenue de la 7<sup>ème</sup> session du comité économique et commercial soudano-russe à Khartoum au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

- **Soudan – Libéralisation du taux de change.** Dans une circulaire publiée le 7 mars, la Banque centrale a annoncé la fin de son intervention dans la fixation des taux de change, laissant dorénavant les banques commerciales et les bureaux de changes fixer librement les cours en fonction de l'offre et la demande. Cette décision s'explique par le fossé croissant entre le taux officiel et le taux parallèle ces dernières semaines qui dépasse désormais 25 % (alors que la fourchette maximum de 5 %, qu'avaient fixée les autorités soudanaises, était globalement respectée depuis fin juin 2021) pour s'établir dorénavant à 1 USD (555 SDG), et l'incapacité de la Banque centrale de contrôler ce différentiel dû à son manque de réserves en devises.
- **Soudan du Sud – L'ONU alerte sur le risque d'un nouvel épisode de conflit.** D'après Yasmin Sooka, présidente des droits de l'homme à l'ONU pour le Soudan du Sud, il « existe un véritable risque de revenir à une situation de conflit ». L'échec de former une armée unifiée a créé un climat propice aux violences, notamment inter-ethniques et politiques, et à la polarisation de la société. Des luttes politiques intestines s'ajoutent à ce climat, induisant une instabilité politique grandissante, résultant elle-même des oppositions croissantes dans le camp du Vice-président Machar. Ces oppositions ont conduit à des affrontements entre factions, causant la mort d'au moins 32 individus. Le climat d'instabilité politique et sécuritaire fragilise de jours en jours l'accord de paix de 2018 et accentue le risque de crise politique dans le pays, sur fond de violence et de violation des droits de l'homme et dans le contexte d'élection générale prévu en 2023.
- **COI – 36<sup>ème</sup> Conseil des Ministres de la COI, sous présidence française.** Le 23 février, Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie et auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des petites et moyennes entreprises, a présidé le 36<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) à Paris. Le ministre délégué a échangé à cette occasion avec les ministres des affaires étrangères de Madagascar, de l'Union des Comores et des Seychelles et du Secrétaire général des affaires étrangères de Maurice. Au cours de la présidence française, plusieurs actions ont été conduites dans les domaines de la relance économique, de la formation et de la mobilité professionnelles, de la sécurité maritime, de la gestion des catastrophes naturelles et sanitaires, de l'environnement et de l'économie bleue. Les assises de la formation professionnelle ont notamment permis d'établir une feuille de route vers un dispositif régional de mobilité. Le conseil des ministres a été notamment l'occasion de mettre en valeur les partenariats financiers noués par la COI, avec l'UE, l'AFD et le Fonds vert pour le climat. Deux accords ont été signés à cet occasion : l'un entre la COI et l'IORA (*Indian Ocean Rim Association*) visant à renforcer la coopération entre ces deux acteurs majeurs de l'Indopacifique, l'autre, entre la COI et l'AFD, portant sur le financement d'un projet de 5 M€ pour l'appui aux initiatives culturelles régionales. A l'issue du Conseil des ministres, la France a transmis la présidence annuelle de la COI à Madagascar.
- **Maurice – Sortie officielle la liste noire de l'UE.** L'Union Européenne (UE) confirme dans son journal officiel du 21 février la sortie de Maurice et de quatre autres pays (Bahamas, Botswana, Ghana, Iraq) de sa liste noire. Cette décision, annoncée en décembre 2021 par la Commission européenne, vient récompenser les efforts consentis par les autorités pour se conformer aux exigences internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT). Elle était également attendue par de nombreux acteurs économiques mauriciens et européens pour lesquels les procédures, contrôles et limitations pour les transferts d'argent ont été temporairement renforcés.
- **Maurice – Partenariat entre le Mauritius Research and Innovation Council (MRIC) et le PNUD pour l'économie verte et la digitalisation.** Le *Mauritius Research and Innovation Council* (MRIC), bras armé du ministère des Technologies de l'information, de la communication et de l'innovation, a signé un protocole d'entente avec le bureau du PNUD à Maurice. Ce partenariat prévoit un partage de données et un échange

d'expertise pour le développement et le financement de projets contribuant à l'économie verte et à la digitalisation. Il permettra également de renforcer la dimension régionale et internationale de l'action des autorités mauriciennes dans un secteur qu'elles identifient depuis plusieurs années comme un axe stratégique pour le développement du pays.

- **Comores – Le FMI achève la première revue du Programme de référence pour les Comores.** Le FMI a publié la première revue du Programme de référence (Staff Monitored Program) pour l'Union des Comores lancé en juillet 2021. Les perspectives économiques s'améliorent : le taux de croissance a atteint 1,6 % en 2021, et devrait s'accroître à 3,8 % en 2022. La relance des activités économiques devrait entraîner une inflation de 1,6 % en 2022 (après une déflation de 1,0 % l'année précédente). Six des sept indicateurs quantitatifs fixés ont été atteints au 31 décembre 2021 (en matière de recettes fiscales, de niveau des réserves de devises, de transferts monétaires sociaux, d'arriérés de la dette intérieure et extérieure, et des dettes non concessionnelles). Les Comores devraient par la suite bénéficier d'un nouveau programme de Facilité élargie de crédit (FEC) au cours du second semestre 2022.

## Actualités agricoles

---

- **UE, UA – Sommet UE-UA : Lancement de l'initiative « Protéines Végétales ».** A l'occasion du Sommet UE-UA des 17 et 18 février derniers, une initiative conjointe a été lancée pour favoriser le développement de la culture des protéines végétales en Afrique (ce qui inclut notamment les légumineuses comme les haricots, les légumes secs riches en huile ou ceux provenant d'arbustes et de buissons) pour la consommation humaine ou l'alimentation animale. Cette initiative contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et constitue une voie de développement économique et humain durable centré sur les petits exploitants. Cette initiative s'appuiera sur un plan d'action collectif pour le développement de la culture protéagineuse ouvert à tous les pays d'Afrique et mené en coopération avec les partenaires financiers internationaux et les organisations régionales africaines. Afin de démarrer cette initiative, une plateforme régionale est en cours de préparation pour soutenir les bénéficiaires. S'agissant de l'assistance technique et des projets de développement des protéines végétales, notamment dans les pays membres de la Grande muraille verte, cette plateforme renforcera les interactions, le dialogue et la coordination entre les partenaires techniques et financiers. L'un des points clés consistera à favoriser l'implication du secteur privé, notamment grâce à l'initiative *Investir dans les jeunes entreprises en Afrique* de l'Équipe Europe, ou *l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique* pilotée par la Société financière internationale. A cette occasion, l'AFD a lancé un appel à projets auprès des organisations de la société civile d'un montant de 8 M€ pour soutenir les filières protéines végétales dans les pays de la Grande muraille verte (GMV). 2 M€ seront consacrés aux pays de l'Est de la GMV (Soudan, Érythrée, Djibouti, Éthiopie). Les propositions sont à adresser pour le 18 avril (<https://www.afd.fr/fr/lancement-appel-projet-securite-alimentaire-grande-muraille-verte>).
- **Afrique, France – Lancement de l'initiative TSARA par le CIRAD et l'INRAE.** A l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA), l'initiative TSARA – *Transformer les Systèmes Alimentaires et l'Agriculture par la Recherche en partenariat avec l'Afrique* – a été lancée le 3 mars. Initiée par le CIRAD et l'INRAE, et construite avec une vingtaine d'universités et d'instituts de recherche africains, cette initiative a pour ambition de renforcer les coopérations afin de promouvoir une agriculture, des systèmes alimentaires et des paysages agricoles, pastoraux et forestiers durables qui contribuent à la sécurité alimentaire, à la lutte contre le réchauffement climatique, au renforcement de la biodiversité, à la santé des hommes, des animaux et des écosystèmes ainsi qu'à l'emploi des jeunes et l'équité femmes-hommes. Cette initiative prévoit la construction d'un portefeuille de projets de recherche, de formation et d'accompagnement de l'innovation, sur la base d'un agenda scientifique de moyen-long terme défini autour de 8 axes prioritaires (sols, eau, forêt, transition agro-écologique de l'agriculture et de l'élevage, durabilité des systèmes alimentaires, santé des hommes, des animaux et des paysages, travail et emploi). L'initiative devrait contribuer à faire progresser des initiatives internationales telles que l'initiative UE-UA « Protéines végétales », l'initiative 4 pour 1000, PREZODE ou la Grande Muraille Verte. En AEIOI, l'ICIPE au Kenya, l'Université de Tananarive et la FOFIFA à Madagascar font partie des structures identifiées.

- **Afrique – La BAD annonce un plan d'un milliard d'USD pour renforcer notamment la production de blé en Afrique.** Le président de la Banque Africaine de Développement (BAD), Akinwumi Adesina, a annoncé, mardi 15 mars, sa volonté de mettre en place un plan d'un milliard d'USD afin d'accroître la production de blé et d'autres denrées de base, comme le riz et le soja, en Afrique. Cette initiative intervient dans un contexte où de nombreux pays africains importateurs de blé font face à une hausse des coûts suite au conflit en Ukraine. Le plan pourrait bénéficier à 40 millions d'exploitants, en renforçant notamment la formation des agriculteurs à des technologies résilientes face au changement climatique et en améliorant l'accès à des semences de blé adaptées. En Afrique subsaharienne, l'Éthiopie, l'Afrique du Sud, le Soudan et le Kenya font partie des 4 principaux producteurs de blé. À l'échelle du continent africain, la production de blé en 2020/2021 s'établirait à 27,5 millions de tonnes de blé sur les données de l'USDA, soit une production inférieure à celle de l'Australie (33 millions de tonnes).
- **Éthiopie – Le pays souhaite cultiver 400 000 ha de blé au cours de la saison estivale 2022/2023.** L'Éthiopie est l'un des principaux producteurs de blé d'Afrique, mais alors que 160 000 ha sont habituellement cultivés en blé à cette saison, le gouvernement vient d'annoncer sa volonté de porter à 400 000 ha la surface consacrée à la culture du blé à l'occasion de la saison estivale 2022/2023. Avec cette augmentation, la production de blé pourrait passer de 0,7 MT à 1,6 MT sur la même période. Le blé serait devenu avec les années la 2<sup>ème</sup> céréale la plus consommée en Éthiopie, derrière le maïs, mais devant le teff et le sorgho. L'augmentation des surfaces cultivées en blé devrait permettre de limiter la dépendance aux importations, alors que l'Éthiopie serait aujourd'hui devenu le 1<sup>er</sup> importateur de la céréale en Afrique subsaharienne (300 000 T en 2020/2021, selon les données de l'USDA).
- **Ouganda – L'Ouganda se retire de l'Accord International du Café.** L'Ouganda a décidé de ne pas participer à la prorogation de deux ans (prenant effet le 02/02/2022) de l'Accord International du café (AIC) mise en place en 2007 sous l'autorité de l'Organisation Internationale du Café (OIC). Jugeant les dispositions de l'accord favorables aux pays consommateurs de café au détriment des pays producteurs, l'Ouganda espère, à l'instar d'autres pays producteurs, une meilleure prise en compte de ses intérêts. L'association ougandaise des producteurs de café, *Uganda Coffee Development Agency* (UCDA), souligne, en effet, que les pays acheteurs, favorisés par des prix indicatifs de composite mondiaux, achètent les grains verts (à bas coûts), y ajoutent de la valeur et obtiennent, par la suite, de meilleurs prix. Ainsi, l'Ouganda souhaite la mise en place d'un mécanisme de prix plus transparent et une réduction des taxes sur le café ougandais, les taxes étant imposées sur les exportations des pays producteurs alors que les pays acheteurs qui transforment et réexportent ne seraient soumis à aucune taxation. L'Ouganda demande aussi que la classification de l'OIC reconnaisse et protège le caractère unique de ses grains de café *Robusta*, afin de créer de la valeur et exporter ainsi des produits à valeurs ajoutées supérieures. Le pays envisage de se concentrer sur ses objectifs d'augmentation des volumes de production et de montée en gamme. Avec d'autres pays africains, l'Ouganda ambitionne de stimuler la consommation intérieure de café en Afrique (par la voie de l'Organisation interafricaine du café) à travers des stratégies de production adaptées. L'Ouganda, qui n'exporte que les grains bruts, est un acteur important de l'industrie du café (1<sup>er</sup> exportateur de café en Afrique avec, en 2021, 6,7 millions de sacs exportés pour une valeur de 718 MUSD). Ce retrait fait craindre cependant que le café ougandais ne trouve plus sa place sur le marché international (notamment en Europe qui représente 70 % de ses exportations de café), faute d'obtenir le certificat d'origine fourni par l'OIC. L'UCDA affirme que cette décision n'aura aucun impact car l'OIC ne réglemente pas le commerce du café : l'UCDA indique que le gouvernement utilisera son propre certificat d'origine et le certificat d'origine de la COMESA, déjà utilisé pour commercer avec les pays non membres de l'OIC.
- **Tanzanie – Une feuille de route pour stimuler le développement de la filière avocat.** En Tanzanie, le gouvernement vient de dévoiler une nouvelle feuille de route pour l'industrie de l'avocat. D'après le ministre délégué pour l'Investissement et le Commerce, cette stratégie prévoit plusieurs interventions tout au long de la chaîne de valeur : production des plantules de qualité, promotion de la culture dans les zones à fort potentiel et construction de centres de stockage et de conditionnement. Des mesures incitatives devraient être mises en place pour attirer les investissements privés dans la transformation d'avocats et notamment la production d'huile. La Tanzanie serait actuellement le 4<sup>ème</sup> exportateur africain d'avocats, derrière le Kenya, l'Afrique du Sud et le Maroc. Les principales régions tanzaniennes de production seraient Njombe, Morogoro, Kagera, Arusha et Kilimandjaro.

- **Tanzanie – 10 M€ de l'UE au profit de la filière apicole tanzanienne, la 2<sup>ème</sup> plus importante d'Afrique.** L'Union Européenne (UE) a mobilisé 10 M€ de subventions pour financer, via l'agence belge de développement (ENABEL), un projet quinquennal visant à développer la production de miel dans 6 régions de la Tanzanie : Kigoma, Katavi, Singida, Tabora, Shinyanga, Pemba Nord et Pemba Sud. Ce projet, inauguré le 21 février, permettra d'améliorer les systèmes de production des produits apicoles et de mettre au point des installations de transformation et de valorisation dans les zones ciblées. Avec une production annuelle équivalente à 30 000 T/an, la Tanzanie serait le 2<sup>ème</sup> plus grand producteur de miel d'Afrique (après l'Ethiopie) et le 1<sup>er</sup> fournisseur africain de l'UE. L'UE et ses partenaires tanzaniens (le ministère des Ressources naturelles et du Tourisme et celui de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement) ambitionnent, avec ce projet, de porter la production tanzanienne de miel à 138 000 T/an.
- **Rwanda – Un stand du Rwanda pour la première fois au SIA.** Pour la première fois, le Rwanda a disposé d'un stand au Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris en 2022. Une vingtaine d'entreprises, dont une quinzaine accompagnée dans le cadre du programme d'accélération d'entreprises mis en place par le Pôle de compétitivité VITAGORA, ont ainsi pu exposer et faire déguster aux visiteurs français et étrangers une grande variété de cafés et de thés rwandais, mais également d'autres produits tels que des miels, des huiles, des fruits et des légumes. La Ministre de l'agriculture et des ressources animales du Rwanda, Gerardine Mukeshimana, s'est rendu à Paris à cette occasion pour une visite de 3 jours, l'occasion notamment d'échanger avec ses homologues français et étrangers présents au Salon et d'approfondir les pistes de collaboration entre la France et le Rwanda dans le secteur agricole.
- **Rwanda – Une augmentation de 65% du prix garanti payé aux producteurs de café.** Pour stimuler la production de café, le prix payé aux producteurs fait désormais l'objet de réévaluations régulières. Le prix minimum payé aux producteurs devrait s'établir en 2022 à 410 FRW/kg (0,4 USD/kg) contre 248 FRW/kg (0,24 USD/kg) en 2021. Cette revalorisation du prix devrait permettre d'investir davantage dans les plantations de café : la productivité reste en effet encore faible avec environ 314 kg/ha en moyenne au Rwanda, contre 837 kg/ha en Ethiopie et 1 T/ha en Ouganda. Sur le dernier trimestre 2021, le montant des exportations rwandaises de café s'est établi à 38,4 MUSD, soit une augmentation de près de 50% par rapport au même trimestre en 2020, lié notamment à une revalorisation des prix du café sur le marché international et une hausse de 15% des volumes exportés. Au Rwanda, la culture du café serait pratiquée sur 42 000 ha par environ 750 000 personnes. Le gouvernement entend porter les exportations de café à 95 MUSD/an d'ici à 2024.
- **Rwanda – Kigali accueillera la 12<sup>ème</sup> édition du Sommet de l'AGRF du 5 au 9 septembre 2022.** Le Premier Ministre rwandais, Edouard Ngirente, a annoncé jeudi 3 mars la tenue de la prochaine édition du Sommet de l'*African Green Revolution Forum* (AGRF) à Kigali. En 2021, la conférence avait été organisée au Kenya et avait réuni 8300 participants, en présentiel et en distanciel. Le Sommet aura pour thème cette année « *Grow, Nourish, Reward – Bold Actions for Resilient Food Systems* », une façon de poursuivre les échanges sur la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires africains, alors que la dépendance aux importations sur le continent s'accroît chaque année. Selon le Premier Ministre, les importations alimentaires ont représenté 43 Mds USD en Afrique en 2019 et pourraient représenter 90 Mds USD en 2030 si la tendance se poursuit. La réduction de la dépendance aux importations et le développement de la production africaine de viande, de blé, de sucre, de riz ou de soja seront ainsi au menu de la conférence.
- **Burundi – Bilan du projet Burundi Coffee Alliance.** Le projet *Burundi coffee Alliance* (BCA) comprenant des partenaires locaux et internationaux a été inauguré il y a 5 ans, avec pour but d'améliorer la productivité et la qualité du café. D'après un bilan récemment fait sur le projet, la productivité se serait améliorée, passant de 1,4 à 3,3 kg/pied en moyenne. Le revenu moyen tiré du café par ménage serait ainsi passé de 193 840 BIF/an (soit 97 USD/an) à 513 140 BIF/an (soit 257 USD/an). Plus de 43 320 producteurs du café (dont 30 % de femmes) auraient par ailleurs été encadrés et le projet aurait permis de faciliter l'accès aux financements des coopératives de femmes. La mise en œuvre du projet se heurterait néanmoins au manque de disponibilité en engrais et en produits phytosanitaires et à la présence de nombreux ravageurs. Un représentant de l'USAID a assuré que les États-Unis continueront à apporter leur soutien à cette filière burundaise.

- **Soudan – Don de 20 000 tonnes de blé de la part de la Russie.** Les autorités soudanaises ont annoncé la réception d'une cargaison russe de 20 000 tonnes de blé, et ce, quelques jours après la fin de la visite officielle très controversée à Moscou du Vice-président du Conseil de la Souveraineté. Ce tonnage est symbolique puisque la consommation mensuelle s'élève à environ 285 000 T dont la grande majorité est importée. Il ne permet pas de compenser la suspension des livraisons de blé américain décidée après le coup d'Etat du 25 octobre. Pour mémoire, dans le cadre des accords d'Abraham, les Etats Unis s'étaient engagés à livrer 1,6 M tonnes de blé sur quatre ans, dont 253 000 tonnes avaient déjà été acheminées en 2021. La situation alimentaire s'annonce critique dans les prochains mois, puisque dans le même temps, les autorités prévoient une baisse de la production de blé (- 10 %), estimée à 580 000 tonnes.
- **Comores – Déplacement en France du Ministre de l'Agriculture comorien dans le cadre du projet AFIDEV.** Le projet AFIDEV (Appui aux filières d'exportation et au développement rural) est une initiative du Gouvernement comorien, inscrite dans le cadre du PNIA (Programme national d'investissement agricole) et du PCE (Plan Comores émergents). Il fait partie des projets phare du PDFC (Programme de développement France-Comores à hauteur de 150 M€) et porte sur un montant de 15 M€. Le projet est mis en œuvre avec l'appui d'Expertise France et vise à améliorer la compétitivité, l'organisation et la diversification des filières d'exportation (girofle, ylang-ylang, vanille) qui représentent 10% du PIB du pays. M. Houmed M'SAIDIE, Ministre de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat, et Porte-Parole du Gouvernement, s'est ainsi rendu en France, début février, pour aller à la rencontre des acteurs français de la filière parfum et avancer dans la coopération technique pour la mise en place d'un Office Comorien des Produits d'Exportation.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **CAE – L'Afrique de l'Est remplit les conditions minimales pour commercer dans le cadre de la ZLECAF.** Le 18 février, les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont adopté l'offre tarifaire de la communauté pour les produits de la catégorie A, soit 90,2 %, à libéraliser dans les dix ans suivant le début des échanges dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Les produits de catégorie A sont ceux des secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture, des transports ou de l'industrie automobile, des produits pharmaceutiques et des textiles. Cela signifie que la CAE fait désormais partie des États parties qui ont satisfait aux exigences minimales de la catégorie A, qui va permettre de commencer les échanges à titre provisoire. La ZLECAF a jusqu'à présent vérifié 29 offres tarifaires pour s'assurer qu'elles répondaient aux modalités et ce chiffre passera à 34, une fois que les offres des États partenaires de la CAE seront vérifiées. Les offres tarifaires des États partenaires de la CAE vont maintenant être soumises à la vérification du secrétariat de la ZLECAF, basé à Accra. Le secrétariat de la CAE a sollicité une réunion d'experts d'ici au 15 avril pour examiner les catégories B et C de l'offre tarifaire de la CAE.
- **Kenya, Ouganda, RDC – Le Kenya et l'Ouganda conviennent de faciliter les exportations de poisson vers la RDC.** Les autorités kényanes et ougandaises ont signé un accord bilatéral qui facilitera le bon déroulement des exportations de poisson du lac Turkana vers la République démocratique du Congo (RDC). Une délégation du Kenya et de l'Ouganda, conduite par le secrétaire principal de la pêche du Kenya, Francis Owino, et son homologue ougandais de l'agriculture, le général de division David Kyomukama, ont visité le comté de Turkana pour identifier les défis auxquels sont confrontés les pêcheurs de la région. La délégation a identifié les opportunités commerciales et discuté des freins à lever.
- **Kenya – Le secteur horticole enregistre un nouveau record à l'export en 2021.** Selon les données publiées le 21 février par le *Bureau kényan des statistiques* (KNBS), le secteur horticole kényan a généré, en 2021, 159 Mds KES de recettes à l'exportation, soit 1,4 Md USD et une hausse de 5% par rapport à l'année 2020, déjà historique. Le secteur horticole serait ainsi le 2<sup>ème</sup> secteur pourvoyeur de devises au Kenya, derrière les envois de fonds de la diaspora, et devant le tourisme (146 Mds KES) et le thé (136 Mds KES). Les fleurs coupées, exportées à hauteur de 210 000 T en 2021 (contre 146 000 T en 2020), représentent 70 % de la valeur des exportations horticoles (111 Mds KES). Le reste des exportations porte sur les fruits et légumes qui ont représenté un tonnage de 195 000 T en 2021 (contre 167 000 T en 2020) et une valeur de

47 Mds KES. L'UE reste la principale destination des exportations kenyanes (45% des exports) avec pour destinations premières les Pays-Bas, l'Italie, la France, la Belgique et l'Allemagne.

- **Kenya – La farine de blé augmente de 10 %.** Le prix du blé n'a cessé d'augmenter depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février. Les produits à base de blé, y compris le pain, subissent une pression croissante après que le prix de la farine a augmenté de 10 % la semaine dernière. Les meuniers paient désormais 57 000 KES (498 USD) pour une tonne de blé débarquée à Mombasa, contre 45 600 KES (393 USD) en janvier, soit une hausse de 25 %. Le paquet de deux kilos d'une marque commune de farine de blé est passé de 157 KES (1,4 USD) la semaine dernière à 168 KES actuellement (1,5 USD). Pour le Kenya, l'appréciation des cours du blé sur le marché international reste problématique dans un contexte où il satisfait 80 à 90 % de ses besoins grâce aux importations. La Russie et l'Ukraine représentent en outre près de 50% des approvisionnements en blé sur le marché international. Le Kenya produit environ 300 à 400 000 T/an de blé pour une consommation d'environ 2,1 à 2,5 MT/an.
- **Kenya – Le pays envisage de renforcer ses exportations de fleurs coupées vers les pays du Golfe persique.** Au Kenya, les autorités comptent accroître leurs envois de fleurs coupées à destination du Conseil de coopération du Golfe (CCG) composé de l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis, Bahreïn et Oman. Dans le cadre de cette ambition, le gouvernement a initié des discussions avec ces pays pour s'accorder sur les normes phytosanitaires et lever les restrictions tarifaires qui grèvent la compétitivité des expéditions. Ces 6 nations appliqueraient en effet actuellement des droits représentant entre 24 et 54 % de la valeur des cargaisons de fleurs coupées. Actuellement, environ 5 % des expéditions de fleurs kenyanes sont orientées vers les Pays du Golfe. Cette décision est intervenue peu avant le début du conflit en Ukraine et qui devrait affecter le commerce de fleurs du Kenya vers la Russie (qui représente un peu moins de 5% des exportations kenyanes de fleurs coupées).
- **Kenya – Les exportations d'avocats ont repris le 4 mars.** Alors que les exportations d'avocats avaient été suspendues le 15 novembre dernier pour enrayer la récolte d'avocats immatures, celles-ci peuvent désormais reprendre à compter du 4 mars, pour la variété *Fuerte*, et à compter du 18 mars, pour la variété *Hass*. Cette décision fait suite à la publication d'une étude montrant que 20 à 30 % du verger d'avocateurs était désormais prêt pour la récolte. Cette décision intervient alors que la Chine vient d'annoncer la possibilité d'importer désormais des avocats frais, en plus des avocats congelés, en provenance du Kenya. En 2021, le Kenya aurait exporté 117 000 T d'avocats, représentant des recettes totales de 18,3 Mds KES (soit 160 USD), un record.
- **Kenya – Le français Timac-Agro s'installe au Kenya.** En reprenant 51% des parts de *CFAO Agri Kenya* – producteur et distributeur de fertilisants au Kenya via la marque *Baraka Fertilisers* –, *Timac Agro*, la filiale du groupe *Roullier* spécialisée dans la nutrition des sols et des plantes et la production animale, a pour objectif « d'accompagner la modernisation de l'agriculture, secteur stratégique du pays, tant pour assurer la sécurité alimentaire locale que pour développer les cultures destinées à l'export ». La marque *Baraka Fertilizer*, très locale et dotée d'un large réseau de distribution, touche dorénavant et déjà de nombreux agriculteurs kenyans et propose une large gamme d'engrais adaptés à différents types de productions (maïs, pomme de terre, thé, café, canne à sucre, riz). La joint-venture a pour mission de poursuivre le développement de *Baraka Fertilizer* « en ajoutant des solutions *Timac agro* plus spécifiques et sur mesure pour toucher d'autres besoins et secteurs comme les cultures maraichères ou florales et sur des types de produits variés (granulés, liquides, hydrosolubles...) ». Ce développement s'appuiera sur l'usine d'engrais déjà en place, située à Eldoret et dotée d'une capacité de production de 150 000 T/an. « L'ambition au-delà du Kenya, est de servir de plateforme pour un développement dans les marchés voisins de l'Est de l'Afrique : l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie notamment ».
- **Kenya – L'entreprise Kwal investit 35 MUSD dans une nouvelle unité de production de vins et spiritueux.** Alors que le Kenya représenterait le 4<sup>ème</sup> marché d'Afrique subsaharienne pour les vins et spiritueux, le fabricant local de vins et spiritueux *Kwal* vient d'annoncer la construction d'une nouvelle unité de production dans le comté de Kiambu pour un investissement total de 4 Mds KES (35 MUSD). Cette nouvelle unité permettra essentiellement de produire des marques de cidres, de spiritueux et de vins jusqu'ici importées d'Afrique du Sud. Il s'agirait notamment des marques *Savannah Dry*, *4<sup>th</sup> Street* et *Drostdy-Hof*. La compagnie entend ainsi réduire le prix de ses produits et développer les exportations vers la sous-région.

Cette annonce intervient plus d'un an après le lancement de la construction d'une unité de production basée à Tatu City, pour un coût d'investissement similaire, et qui devrait entrer en production d'ici août 2022. Pour mémoire, l'entreprise *Kwal* appartiendrait désormais à *NewCo*, entité formée par la combinaison des activités sud-africaines d'*Heineken* et des activités de *Distell* que le groupe néerlandais aurait acquises en novembre dernier pour environ 2,5 Mds USD.

- **Ethiopie – Durcissement des conditions de dédouanement par le monopole d'État.** L'entreprise monopolistique d'État, *Ethiopian Shipping & Logistics Services Enterprise (ESLSE)* a durci les conditions pour les importateurs. En effet, le dépôt de garantie pour les conteneurs de 20 pieds a été révisé à la hausse (+ 50 % à 15 000 Birr, soit 294,8 USD) et les délais accordés pour le dédouanement et le rendu du conteneur raccourcis (période de 3 jours contre 1 mois auparavant). Malgré l'acquisition de 6 000 conteneurs ces 6 derniers mois, portant son stock total à environ 10 000, l'ESLSE est toujours en pénurie. Selon l'ESLSE cette pénurie serait due à la réticence des importateurs à décharger les marchandises et à restituer à temps les conteneurs loués. Les importateurs l'imputent quant à eux à la lenteur des procédures administratives.
- **Ethiopie – Difficulté des embouteilleurs de liqueurs en raison de taux d'accises élevés.** L'Institut éthiopien de développement de l'industrie alimentaire, des boissons et de l'industrie pharmaceutique a publié une étude mettant en lumière les baisses de ventes et de volume des embouteilleurs de liqueurs en raison d'un taux d'accise élevé. En effet, la réglementation sur les accises a été modifiée en février 2020, imposant une taxe de 60 % sur les articles utilisés comme intrants pour produire les liqueurs, ainsi qu'une taxe supplémentaire de 80 % sur le produit final. Les embouteilleurs considèrent donc être soumis à une double imposition et s'inquiètent de la hausse de produits frauduleux, de la perturbation des chaînes de valeur et de la concurrence des alcools importés. Les 8 embouteilleurs interrogés dans l'étude produisaient 27,5 ML de liqueur il y a 2 ans ; la production aurait chuté de 40 % en un an ; le chiffre d'affaires annuel des petits embouteilleurs aurait quant à lui chuté de 68 % en moyenne. L'enquête invite notamment le ministère éthiopien des Finances à réduire le taux d'imposition à 10 % et à fixer des paiements à la fin des ventes.
- **Ethiopie – L'Ethiopian Sugar Corp ferme son usine de sucre dans la région d'Oromia.** Début février, l'entreprise publique *Ethiopian Sugar Corp (ESC)* aurait arrêté les activités de son unité de production de sucre, la *Finchaa Sugar Factory*, située à Horo Guduru Welega dans la région d'Oromia. Les installations de l'usine, tout comme les moyens de production (équipements, champs de canne) auraient subis d'importants dommages du fait du conflit armé dans la région. L'usine possède une capacité de production de 270 000 T de sucre par an et de 20 000 m<sup>3</sup> d'éthanol par an.
- **Tanzanie – Le groupe indonésien Indesso souhaiterait installer une usine de production d'huile de girofle dans la région de Tanga.** Selon l'Agence Ecofin, le fournisseur indonésien d'ingrédients naturels *Indesso* compterait installer une unité d'extraction d'huile à base de clous de girofle dans le district de Muheza situé dans la région de Tanga. Cette unité devrait voir le jour en octobre 2022 et s'approvisionner auprès de 1 200 exploitants. Pour mémoire, la Tanzanie est le 3<sup>ème</sup> producteur mondial de clous de girofle derrière l'Indonésie et Madagascar.
- **Ouganda – Uganda Vinci Coffee annonce la construction d'une unité de transformation de café de 27 000 T.** Alors que l'Ouganda est le 1<sup>er</sup> exportateur de café d'Afrique et le 5<sup>ème</sup> au Monde, le pays souffre d'une absence de transformation locale. L'entreprise agroalimentaire *Uganda Vinci Coffee* s'est ainsi engagée à mettre en place une unité de transformation de café dans la zone industrielle et commerciale de Namanve, à Kampala. Cette unité, dotée d'une capacité initiale de transformation de 25 000 T/an, pourra transformer, à terme, 60 000 T de café par an. Elle devrait permettre de créer 250 emplois. Pour mémoire, le café génère 25 % des recettes d'exportation en devises étrangères de l'Ouganda.
- **Rwanda – Augmentation de 39 % des exportations agricoles du Rwanda en 2021.** Dans le rapport 2021 du *National Agricultural Export Board (NAEB)*, l'institution annonce une augmentation de 39 % de la valeur des exportations agricoles du Rwanda. Selon le rapport, l'augmentation des exportations est principalement liée à la reprise économique post-Covid-19. Dans le détail, plus de 35 000 T de thé ont été exportées en 2021 pour une valeur de 96,7 MUS\$ (contre 32 700 T et 90,2 MUS\$ en 2020) et 17 400 T de café pour une valeur de 78,3 MUS\$ (contre 16 100 T et 55,2 MUS\$ en 2020). Les exportations de produits laitiers ont représenté une valeur de 5,0 MUS\$, celles de fruits 9,9 MUS\$ et de fleurs 8,8 MUS\$.

- **Madagascar – La production de vanille pourrait être en baisse de 35% en 2022.** A Madagascar, la récolte de vanille pour l'année 2022, qui débutera en septembre prochain, pourrait être en baisse de 35% par rapport à 2021 (soit 1 300 T en 2022 contre 2 000 T en 2021), selon le président du Groupement des exportateurs de vanille de la Grande Ile (GEVM). En cause, une floraison moins abondante et plus tardive des plants qui devrait affecter les rendements. Cette baisse de production pourrait ainsi affecter le marché mondial de la vanille, pour lequel Madagascar est un contributeur important. A ce jour, l'impact du cyclone *Batsirai* et des 2 autres évènements ayant touché l'île n'aurait causé que des impacts mineurs à la filière, mais la saison cyclonique n'est pas terminée. Actuellement, le prix minimum à l'export du kg de vanille a été fixé par le gouvernement à 250 USD.
- **Maurice – Reprise des exportations en 2021.** La publication des résultats du commerce extérieur pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 laisse apparaître une reprise forte des exportations. Dans un contexte d'appréciation du taux de change, les principaux secteurs industriels mauriciens sont résilients et profitent de la réorganisation des flux de marchandises. La valeur des exportations des entreprises spécifiquement orientées vers les exportations s'élève à 870 M€ en 2021 (+ 14,6 %), principalement dans les secteurs de l'habillement et la transformation du poisson. Néanmoins les importations ont également augmenté de 29,8 %, creusant le déficit de la balance commerciale.
- **Maurice – Le gouvernement renforce ses prérogatives dans la régulation des importations de certains produits.** Le gouvernement vient de renforcer les prérogatives attribuées à la *State Trade Corporation (STC)* qui pour la première fois a lancé des appels d'offres internationaux pour l'importation de 50 000 T de ciment, pour des livraisons entre mai à septembre 2022, ainsi que pour 200 T d'huile de cuisson (avril à juin 2022). Dans une logique d'encadrement des prix de vente des produits de première nécessité, la STC importait jusqu'à présent des hydrocarbures, du riz et de la farine. Cet élargissement de ses attributions vise à garantir une plus grande maîtrise des prix des importations dans un contexte de forte volatilité.

\*\*\*\*\*

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi  
à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur** : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité** : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email** : [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*